

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 janvier 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 janvier 2023 s'est réuni le Lundi 23 janvier 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, BORDERIE Sophie, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PERALI Valérie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à Valérie GUILBAUD, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane, de HAY Florence à CALZAVARA Martine, de DUBOURG Jean-Luc à BALLEREAU Marie-Catherine.

A.09

Interventions des associations sportives dans le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire

Considérant le partenariat d'associations sportives locales avec la commune de Marmande et l'Office Marmandais du Sport dont la volonté est de soutenir et d'accompagner toutes actions visant au développement du sport.

Considérant le souhait de la commune de Marmande de proposer et diversifier les activités sportives au sein du Temps d'Activité Périscolaire dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire.

Les associations sportives dont le siège social est situé à Marmande ont pour objet le développement et la promotion de leur discipline sur la commune.

A cet effet, les associations sportives vont proposer des cycles sportifs d'initiation et de découverte dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles de la commune à titre gracieux. Ces cycles sportifs seront encadrés par des éducateurs sportifs bénévoles ou professionnels qualifiés.

La mise en place d'une convention tripartite entre les différents intervenants permettra d'organiser les interventions, assurer un suivi et en faire une évaluation à la fin de l'année scolaire.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide d'approuver la mise en place d'une convention tripartite entre la commune de Marmande, l'Office Marmandais du Sport et les associations sportives engagées

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 24 janvier 2023

Le secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24.01.2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31.01.2023

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude FEYRIT



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET